

Compte rendu

COMMISSION DE SUIVI POISSONS MIGRATEURS BASSIN DE LA CHARENTE

Date : 12 octobre 2017 (9h45-13h)

Lieu : Annexe du Conseil Départemental 17 à Saintes

Participants :

Présents :	ALBERT François, Groupement Pêche Poitou-Charentes, Cellule Migrateurs BARRE Lionel, Association des Moulins de Nouvelle Aquitaine BESSE Timothée, LOGRAMI BOURRY Jean-Marie, Nature Environnement 17 BRICHET Gilles, Président FDAAPPMA17 BUARD Éric, CREA, Cellule Migrateurs CHARNEAU Mathieu, AFB16 CHIVAILLE Louis, Association L’Huitre Pédagogique COUTANTIN Mickaël, SMBB CUZANGES Thomas, AEAG DELAPORTE Philippe, RNN Moëze-Oléron LPO DER MIKAELIAN Sophie, PNR du Marais poitevin DESCHAMPS Thierry, AFB16 JALLIFIER Pierre, AFB PNM Estuaire Gironde et mer des Pertuis GRACIA Jean-François, CG16 Service Fleuve Charente	HORTOLAN Valentin, FDAAPPMA16 LAURENT Henry-Jack, DDT86 LAURONCE Vanessa, MIGADO LE GUEN Yves-Marie, CARO LEVINET Célia, EPTB Charente LUIS Florent, DDTM17 OLLIVIER Nathalie, DDT16 PLANCHE Guillaume, LPO, Natura 2000 POSTIC-PUIVIF Audrey, EPTB Charente, Cellule Migrateurs POUPINOT Bastien, stagiaire SMBB RABIN Léna, CARO Natura 2000 REBOURS Philippe, Président Groupement Régional Pêche STAUDT Florent, SIBA TALIGROT Stéphane, CD16 TALLERIE Sammie, SYMBA TANTIN Dominique, AAPPMA Seudre Atlantique TATEOSSIAN Paul, PNR du Marais poitevin VOIX Pascal, SMBB
------------	---	--

Excusés	ADAM Gilles, DREAL Nouvelle Aquitaine ALLENOU Olivier, CREN PC BACHELIER Eric, AFB département 86 BLACHIER Philippe, directeur du CREA BLANC Eric, CDPMEM17 BROUSSARD Erick, AFB département 17 CHAUMEL Aline, SMEAG DAVID Jean-Philippe, SMASS DAVITOGU Yann, SMBSA	LABAT Catherine, CD17 LAROCHE Isabelle, Région NA LEFEBVRE Sophie, Région NA (FEDER) LE GOFF Anna-Maria, CDC Oléron LABROUSSE Johanna, UFBAG MELLY Gérard, Association des moulins de Charente QUILLET Jean-Marie, CDC Saintes RABIC Jacqueline, Pêcheurs pro
---------	--	--

DURAND Laurie, CDPMEM17 FDAAPPMA24 FDAAPPMA87 FONTENY Sylvie, CD17 FORTIN Carine, ORE FREMONT Paul, Essacs St Simeux GEOFFROY Jean-Olivier, administrateur GIRARD Jean-Paul, ADAPAEF 17 GODINEAU, Président EPTB Charente	Gironde RAMBAUD Sylvie, AEAG RIGAUD Christian, IRSTEA ROJO-DIAZ Emmanuel, SyBTB SAGNES Pierre, AFB SENECAL Angéline, LOGRAMI ZUCCHI Jean-Paul, administrateur EPTB
---	---

Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles sur le site Internet de l'EPTB Charente, dans l'espace collaboratif dédié au pilotage.

Mme POSTIC-PUIVIF accueille les participants, explique que la dernière Commission de Suivi avait eu lieu en 2014. Cet événement est un lieu de présentations et de partages. Le sommaire est présenté.

- 1/ Les actions du programme 2016-2020
- 2/ Etats et tendances des espèces
- 3/ Etat de l'avancement de la restauration de la continuité écologique
- 4/ Présentations d'intervenants extérieurs
- 5/ Questions diverses

1/ Les actions du programme 2016-2020

Mme POSTIC-PUIVIF fait un rappel de la composition de la Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, Groupement des Fédérations de Pêche du Poitou-Charentes et CREA) avec ses 3 animateurs (Audrey POSTIC-PUIVIF, François ALBERT et Eric BUARD) et de son fonctionnement. Elle présente ensuite les anciens programmes d'actions et le nouveau sur la période 2016-2020 centré sur la continuité écologique et les habitats. Le coût moyen annuel des actions est de 300 000 €. Les partenaires financiers sont l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'Europe (FEDER). Au titre des autofinancements, on retrouve aussi la Fédération Nationale de la Pêche et les 4 FDAAPPMA du territoire Poitou-Charentes, les 4 départements (Charente, Charente-Maritime, Deux Sèvres et Vienne) et la Région Nouvelle-Aquitaine.

2. / Etats et tendances des espèces

2.1 / Les aloses

Mme POSTIC-PUIVIF présente les aloses en commençant par un rappel du cycle de vie. Ensuite, les descripteurs et indicateurs sont présentés par thématique. Les premiers indicateurs concernent le suivi des populations (**front de migration, effectif en migration**). Les résultats de 2017 sont présentés avec un front de migration à Gondeville (122km de

l'océan) (54% du linéaire total (Ruffec à 255 km)). Pour la colonisation des aloses (grande et feinte) le nombre de poissons observés à la station de comptage de **Crouin en 2017 est de 2524 aloses**, ce qui représente 42% du maximum connu (depuis 2010). Des calculs d'estimation du nombre de géniteurs en phase de reproduction ont été réalisés grâce aux comptages des bulls sur les **3 principales frayères de l'axe Charente (6 800 aloses** alors que le chiffre moyen estimé sur les 6 dernières années est de 22 800). Pour les juvéniles (alosos), il n'y a pas de suivi particulier mais une estimation de la survie des œufs et des larves en fonction de la température de l'eau.

Pour la pêche, un moratoire sur la grande alose a été mis en place en 2009 (pêche interdite). Concernant les aloses feintes, il y a des **captures de la pêcherie professionnelle maritime** en pertuis et des **captures aux lignes et aux engins et filets**.

Pour la thématique Milieu et Continuité, en décembre 2016 : 68% des **ouvrages de la zone colonisable historiquement par les aloses sont traités ou en projet** pour la libre circulation. 17% du linéaire total colonisable est accessible sans impact majeur de franchissabilité. Actuellement, le premier obstacle impactant est l'ouvrage de St Savinien pour lequel le Conseil Départemental 17 a engagé la démarche de l'équiper pour assurer la continuité écologique.

L'état 2016 des populations d'aloses (grande et feinte) est présenté comme **mauvais avec une tendance à la baisse** en comparaison avec 2015.

⇒ M. BARRE demande si on est sûr que les bruits de **bulls** entendus correspondent forcément à des reproductions d'aloses ?

Mme POSTIC-PUIVIF répond que oui, il n'y a pas de doute.

M. ALBERT ajoute que les bulls de grande alose durent entre 4 et 8 secondes et que ceux des aloses feintes plutôt 2 à 4 secondes.

⇒ M. BARRE a entendu, en début de matinée, à l'aval d'un moulin à St Médard, sur le Pharaon (affluent de la Seugne) des bruits de clapotement très long (> 1 minute). Il se demande ce que cela pourrait être.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que les bulls d'aloses se déroulent uniquement la nuit et qu'ils ne durent pas plus de quelques secondes.

2.2 / Les anguilles

M. BUARD présente les indicateurs des anguilles en commençant par le bassin de la Charente. Les différents suivis et indicateurs obtenus sont décrits par stade de vie de l'anguille puis par thématique.

Le réseau de pêche électrique pour évaluer **le front de colonisation des jeunes anguilles** est décrit. La distance de disparition de la période de référence (2009-2011) était de 87 km sur la Charente pour les anguilles de moins de 10 cm. Il était de 109 km en 2013 et 2015 et 120 km en 2017. Une légère augmentation a donc été observée entre 2015 et 2017. Pour les moins de 15 cm cette distance a été stable entre 2013 et 2017. Un vieillissement de la population est observé avec des sites en amont où il y a peu de petites anguilles et aussi peu de grosses.

⇒ M. STAUDT demande si les **données des suivis des FDAAPPMA** ont été comparées aux pêches de la Cellule ?

M. ALBERT explique que cette année 2017, le stagiaire Charlie PERRIER a effectué une recherche des données de captures d'anguilles disponibles dans les FDAAPPMA16 et 17. Une synthèse 2007-2017 a été réalisée et une analyse de ces données est disponible dans son rapport de stage. Il signale aussi qu'un premier travail avait été réalisé il y a quelques années avec les pêches RHP de l'AFB.

M. BUARD poursuit en présentant les **captures de la pêche professionnelle de civelles** avec notamment les forts arrivages de civelles lors des saisons 2012/2013 et 2013/2014, observés d'ailleurs sur d'autres estuaires français.

⇒ M. BOURRY demande quelle est la raison de ces fortes arrivées en 2013/2014 ? Est-ce dû aux courants marins qui ont changé où bien à des reproductions plus importantes ?

M. BUARD répond qu'il n'a pas de réponse précise mais que les civelles arrivent souvent par cycle. Il y a des périodes avec des entrées plus massives.

Mme LAURONCE complète qu'au niveau de leur bassin Garonne-Dordogne ils ont aussi observé des forts arrivages qui ont d'ailleurs continué par la suite. Au niveau national, les experts supposent qu'il y a, en partie, un effet du Plan de Gestion Anguilles avec les nombreuses actions mises en place depuis 2010 pour la sauvegarde de l'espèce qui commencent à porter leurs fruits. Aussi, les pays du nord de l'Europe ont fermé la pêche des anguilles argentées ce qui pourrait expliquer les plus fortes densités de civelles produites grâce aux nombreuses anguilles argentées qui sont parties se reproduire. De plus, en effet, les courants océaniques changent et peuvent faire varier les arrivées des civelles sur nos côtes.

M. VOIX ajoute qu'en 2013 il y a eu des débits assez importants qui ont dû entraîner un attrait plus important des civelles.

M. ALBERT confirme, qu'en effet, en 2013 et 2014 les débits ont favorisé l'attrait des poissons.

M. BUARD poursuit en présentant les **obstacles à la migration** avec 30 ouvrages traités sur 74 ouvrages listés dans la liste de la Zone d'Actions Prioritaires Anguilles (ZAP Anguille), puis les **captures des pêcheurs professionnels comme amateurs sur l'anguille jaune** et enfin la **dévalaison des anguilles argentées** avec les suivis des rivières Index (hors bassin Charente) et la présence d'une quarantaine de microcentrales sur le bassin.

⇒ M. BRICHET explique pourquoi il est difficile d'obtenir des chiffres sur les captures des pêcheurs de loisirs aux lignes. L'Etat oblige les pêcheurs à posséder un carnet de captures pour noter leurs prises mais ces carnets ne sont pas récupérés par les fédérations de pêche et non traités par les DDT(M) et donc non utilisés car les moyens humains et financiers n'ont pas été donnés. Ce n'est pas un défaut des pêcheurs de loisirs.

L'état 2016 de la population d'anguille sur le bassin de la Charente est présenté comme **mauvais avec une tendance stable en comparaison avec 2015**.

M. BUARD présente ensuite les **anguilles sur le bassin de la Seudre** avec les suivis réalisés sur les **entrées de civelles en marais salé de la Seudre**, les passages à la **passé de Saujon** ainsi que le **réseau de pêche électrique sur la partie fluviale**.

⇒ M. BESSSE constate que le travail présenté est très intéressant et montre le nombre important d'indicateurs suivis et disponibles. Il demande si le suivi des entrées de civelles en marais sera poursuivi pour créer un indicateur ?

M. BUARD répond que cela dépendra de l'analyse approfondie des résultats de la dernière saison de suivi 2016/2017 mais que probablement, si le suivi doit se faire, il ne sera pas fait tous les ans.

M. ALBERT ajoute que cela sera peut-être suivi uniquement sur quelques fossés représentatifs.

Les **captures de civelles comme des anguilles jaunes** sont présentées sur le bassin de la Seudre ainsi que les **obstacles à la migration** et les **suivis des anguilles jaunes en marais et leurs pathologies**. 60% des ouvrages de la liste de la ZAP Anguilles sur la Seudre sont traités pour la continuité écologique (20 ouvrages). 40% du linéaire est accessible sans difficulté apparente sur l'axe Seudre.

☞ Mme RABIN demande pourquoi il y a des différences au niveau de l'état sanitaire des anguilles en marais doux ou celles des rivières avec les individus des marais salés ?

M. BUARD répond que les pathologies externes observées sur les anguilles jaunes comme sur les civelles et les anguillettes sont moins nombreuses en milieu salé qu'en milieu doux car la salinité empêche la prolifération de certaines bactéries, mycoses et parasites.

2.3/ Les lamproies marines

M. ALBERT présente les indicateurs des lamproies marines et fluviatiles. Il précise que **les remontées observées cette année 2017 sont très faibles** pour les lamproies marines avec seulement 8 individus à la station de comptage de Crouin contre 1 200 par an en moyenne depuis 2010. Le **front de migration** était de 122 km en 2016 (Bourg-Charente) soit 46% du front historique (Voulême). En 2017, on n'a pas observé de lamproies au-dessus de Crouin. Pour la lamproie fluviatile, on a enregistré **35 individus en 2017** (en moyenne 16 par an).

☞ M. BUARD ajoute que la même observation pour les lamproies a été faite cette année sur la Loire, la Sèvre Niortaise et la Garonne notamment.

M. BESSE ajoute qu'en effet il y a eu de très faibles remontées cette année sur le bassin de la Loire avec par exemple, sur la Vienne, 1 000 individus comptabilisés contre plusieurs dizaine de milliers les années précédentes. Actuellement, ils n'ont pas trouvé d'explications précises à cet événement sur leur bassin. Il demande si ces chiffres ont été discutés en COGEPOMI ?

Mme POSTIC-PUIVIF répond qu'un groupe technique spécifique lamproie marine a été créé en 2016 pour essayer de comprendre le phénomène sur Garonne-Dordogne. Le bassin de la Charente n'y était pour l'instant pas directement associé, mais au vu du résultat de 2017, il va falloir rejoindre la réflexion.

Mme LAURONCE décrit la situation de la lamproie marine sur la Garonne et la Dordogne en précisant que cela fait maintenant 4 ans qu'ils n'ont plus de remontées sur l'amont avec quasiment plus de passages aux stations de comptages mais qu'il en est observé sur les affluents sur l'aval. Elles semblent donc présentes mais uniquement sur l'aval des principaux cours d'eau. Les pêcheurs amateurs ou professionnels les voient sur l'aval, en zone soumise à marées. Depuis 2016, une action a été mise en place pour suivre les populations en réalisant des marquages par radio télémétrie d'individus à l'aval (janvier-février) avec les pêcheurs et observations sur l'amont. Les lamproies sur la Garonne n'ont pas été observées sur les frayères amont. En 2017, le même type de suivi a été réalisé sur la

Dordogne par radio télémétrie avec un ajout d'une action pour estimer le taux d'exploitation de la pêche professionnelle.

Des pêches d'ammocètes (jeunes lamproies) ont aussi été réalisées sur la Garonne et la Dordogne en amont et aucun individu n'a été observé. Par contre, de nombreuses lamproies ont été observées sur les affluents sur l'aval. Néanmoins, les habitats sont réduits sur les affluents. Pour l'instant, ils n'ont pas d'explication précise sur ces problèmes de montaison.

M. BESSE ajoute que le suivi des captures par unité d'effort des pêcheurs pourrait aider à comprendre le phénomène. Il demande si des cadavres de lamproies sont récupérés dans les suivis par télémétrie ?

Mme LAURONCE répond que non et elle ajoute que des nouvelles marques vont être achetées pour savoir si les lamproies sont mortes par prédation ou après reproduction. La suspicion de fortes prédatations par les silures est d'actualité.

☞ M. BUARD note que sur l'aval de la Charente et en pertuis charentais, selon un représentant des pêcheurs professionnels maritimes du CDPMEM17, il n'a pas, ou peu, été observé de lamproies marines cet hiver et au printemps.

2.4/ Les salmonidés

M. ALBERT présente les observations des saumons atlantiques et des truites de mer sur le bassin Charente. Peu de saumons sont observés à la **station de comptage de Crouin** (1 à 4 individus par an depuis 2010). Pour la truite de mer on est à 62 individus en moyenne par an. Pour 2017, la saison n'étant pas terminée, le chiffre à la mi-octobre est de 23 Individus.

2.5/ Les variables générales

M. ALBERT présente les indicateurs de quantité d'eau avec les **débits** sur les axes Charente et Seudre et l'**état des écoulements**. Les débits ont été très bas en 2016 et en janvier 2017 les plus bas observés depuis les 10 dernières années.

☞ M. GRACIA précise qu'en 2016, les barrages de Lavaud et Mas-Chaban ont été remplis à moitié en début d'année, d'où la difficulté de maintenir des débits au-dessus du DOE durant toute la période d'étiage.

Le pourcentage en écoulement continu du linéaire de cours d'eau suivi par les fédérations de pêche était de **63% en 2016** (63% aussi en 2015).

Au niveau de la **qualité de l'eau**, les masses d'eau superficielles et estuariennes sont présentées.

Le **taux d'étagement** est ensuite présenté avec 62% du dénivelé de la source à l'embouchure de la Charente qui est contrôlé par des seuils ou des barrages et 63% sur la Seudre.

☞ Mme OLLIVIER demande comment évolue le taux d'étagement avec les aménagements des barrages ?

M. ALBERT répond qu'il est vrai que ce taux évolue peu du fait que les aménagements sans effacement ne font pas varier ce taux.

☞ Mme OLLIVIER ajoute qu'il serait préférable de travailler avec le taux de fractionnement qui peut prendre en compte les aménagements.

M. ALBERT répond qu'il est prévu de le faire.

☞ M. BESSE ajoute que l'AFB a publié en 2016 des couches SIG nationales sur les taux d'étagement et de fractionnement et que ça pourrait nous servir. Ils ne prennent pas en compte les aménagements de passes à poissons qui ne diminuent pas les chutes.

3/ La Continuité Ecologique

M. ALBERT présente **les ouvrages traités et en projet** sur l'ensemble du bassin de la Charente et de la Seudre. Fin 2016, 17,7% des ouvrages étaient traités et en projet dont 7% exclusivement traités.

☞ Mme OLLIVIER est sceptique sur l'intérêt de présenter le pourcentage d'aménagement en projet. Elle voit plus un intérêt à présenter les travaux effectivement réalisés et pas les projets qui, pour certains, ne verront pas le jour avant de nombreuses années.

M. ALBERT répond qu'il avait été décidé qu'il était intéressant de présenter les 2 pour montrer, au début des opérations d'aménagement la dynamique d'évolution des projets et de travaux. Depuis, 2 indicateurs sont présentés, le pourcentage des traités ET en projet et celui des ouvrages traités seulement.

☞ M. BESSE suggère qu'il serait intéressant de montrer les ouvrages qui proviennent du nouveau ROE, des anciens.

☞ M. BARRE félicite tout d'abord le travail de la Cellule Migrateurs. Il précise ensuite son questionnement sur la libre circulation. Il constate que les obstacles n'ont pas beaucoup évolué depuis une dizaine d'années alors que les populations de poissons migrateurs ont beaucoup fluctué, sans qu'il y ait de grosses variations des conditions environnementales. Il suppose que la qualité de l'eau a beaucoup d'influence. Il trouve que l'impact qualité de l'eau n'est pas assez mis en avant. Ce problème semble peu abordé.

Mme POSTIC-PUIVIF répond qu'en premier lieu, l'hydrologie des cours d'eau évolue vers moins d'eau toute l'année et donc plus de difficulté de franchissement sur les barrages. Aussi, il y a beaucoup moins de gestion des vannages dans les moulins beaucoup de propriétaires n'y vivent plus à l'année et ne sont pas sensibilisés à l'utilité de manœuvrer les vannes régulièrement, ce qui accentue souvent les difficultés de franchissement. Les techniciens de rivières font un travail important pour rétablir la continuité au sein de leur programme de gestion. La Cellule essaye justement de présenter l'ensemble des facteurs impactant ou susceptibles d'impacter la circulation des poissons migrateurs, dont la quantité et la qualité de l'eau. Elle ajoute qu'il existe d'autres instances ou outils qui travaillent à l'amélioration de la qualité et la gestion de la quantité. Le SAGE est en cours d'élaboration sur la Charente.

☞ M. BARRE ajoute que la gestion des ouvrages coûterait beaucoup moins cher que de les aménager.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que c'est en effet un des éléments de réponse envisageable.

☞ M. BARRE précise que si on supprime complètement les obstacles, on va entraîner la disparition de zones où il restait encore de l'eau l'été du fait de la présence des ouvrages. Les assècs seront plus nombreux.

Mme POSTIC-PUIVIF pondère en expliquant qu'une zone stagnante en amont d'un ouvrage l'été se transforme en zone d'eau dégradée, réchauffe l'eau et accentue la déperdition d'eau.

M. BARRE ajoute que c'est surtout sur les premiers centimètres. Ce n'est pas impactant sur tout le volume.

☞ M. BESSE revient sur la thématique qualité de l'eau en ajoutant que la plupart du temps certains tentent d'expliquer que la pêche ou la présence des ouvrages ne sont pas les principales responsables de la raréfaction des poissons migrateurs du fait qu'il y en avait avant. Et souvent, la faute est remise sur la qualité de l'eau mais il faut savoir que l'eau ne s'est pas vraiment dégradée ces dernières dizaines d'années mais plutôt à l'inverse améliorée. Les pressions actuelles sont moins impactantes qu'auparavant mais les états des populations sont tellement faibles qu'elles ne peuvent pas supporter ces pressions même faibles.

☞ M. BOURRY ajoute qu'il y a néanmoins une augmentation des pesticides depuis 30 à 40 ans. Les réductions demandées n'ont pas eu lieu.

Mme OLLIVIER répond qu'il y a de gros travaux sur les réductions des rejets. Il y a un panel de recherches de polluants très important ces dernières années. De nombreux produits sont maintenant interdits. Il y a plusieurs outils réglementaires qui existent sur le sujet mais dont les effets mettront du temps à être observés (rémanence des produits).

4/ Présentation des intervenants extérieurs

4.1/ Amélioration de la continuité écologique sur la Réserve Nationale Naturelle de la Réserve de Moëze Oléron

M. DELAPORTE présente un diaporama.

La réserve est localisée à l'ouest du bassin versant du marais de Brouage en Charente-Maritime. Des premières études sur les poissons du marais endigué ont été réalisées en 2005 et en 2012/2013.

Au niveau des ouvrages, des premiers travaux avaient été réalisés en 2004 avec des ouvrages PVC à 30° et des tapis de reptation ainsi que des batardeaux béton avec double clenche. De nouvelles opérations ont eu lieu en 2015 et 2016 avec des curages, des installations de passes à poissons en résine (9 000€), des rampes de reptation, la création de « caniveau à anguilles » (15 000€) et le redimensionnement d'une écluse à crémaillère. Le budget initial était de 180 000€.

Les ouvrages « passes à poissons » pourront être déplacés si besoin.

Ils vont aussi reprendre leurs suivis des poissons par la suite en ajoutant le suivi des pathologies externes comme le fait la Cellule Migrateurs.

☞ Mme DER MIKAEIAN demande comment ont été réalisés les protocoles de suivis.

M. DELAPORTE répond que le protocole initial avait été établi avec la FDAAPPMA17, avec des verveux et des nasses, car la Cellule Migrateurs n'existait pas encore en 2005. Il ajoute que les toutes premières réflexions sur l'anguille sur la réserve sont antérieures. Auparavant, il y avait d'ailleurs plus d'anguilles et c'était le début du déclin. D'ailleurs actuellement il y a beaucoup moins voire plus du tout de braconnier sur le marais doux ce qui montre la raréfaction de l'anguille. Il en reste encore sur le littoral.

☞ M. BUARD demande s'il y a eu un changement des populations piscicoles suite à la tempête Xynthia en 2010.

M. DELAPORTE répond qu'il y a eu de fortes mortalités dans la partie douce de la Réserve. L'anguille, le carassin et le poisson chat ont recolonisé rapidement ces milieux. Actuellement, il faut qu'ils trouvent une aide financière pour réaliser des suivis des espèces spécifiques avant la prochaine tempête et submersion.

4.2/ La restauration du Moulin de Chizé sur la Boutonne

M.VOIX présente un diaporama.

Le seuil du moulin de Chizé a cédé en 2010 suite à une crue et le Syndicat en a profité pour monter un programme pour aménager le site. L'aménagement a été réalisé en 2016 avec des travaux sur le canal d'amenée et la création d'une rampe en enrochement dans une brèche de l'ancien déversoir. Grâce à cet aménagement, il y a une circulation piscicole (toutes espèces) par la rampe, un transit sédimentaire par la gestion hivernale du clapet, une circulation de l'eau vers le moulin toute l'année et une restauration de l'aspect paysager du canal d'amenée du moulin. Le coût total des travaux est de 44 316€ TTC.

☞ M. CHIVAILLE demande si la propriétaire du foncier l'est aussi sur le cours d'eau.
M. VOIX répond que oui car on est sur du non-domanial.

☞ M. BARRE demande ce qu'il reste en hauteur de chute au niveau du moulin ?

M. VOIX répond qu'il reste environ 30 cm.

M. BARRE constate alors que le moulin est mort et n'est plus utilisable.

M. VOIX répond que oui mais que de toute façon il n'y avait plus de roue et donc plus d'utilisation. C'est un souhait de la propriétaire qui voulait au moins qu'il reste de l'eau dans son moulin.

M. ALBERT ajoute que le moulin est en effet « mort » pour un usage de motricité de l'eau mais il est toujours présent. De plus, avant c'était même pire avant car il n'y avait plus d'eau qui passait dans le moulin alors que c'est le cas aujourd'hui.

☞ Mme OLLIVIER demande s'il y a des suivis spécifiques sur les espèces avant et après travaux.

M. VOIX répond que non mais qu'il y aura sûrement un suivi sédimentaire bien qu'il se soit passé 6 ans entre l'effondrement et les travaux et qu'il n'ait pas aperçu de zone sédimentée sur l'amont.

☞ M. ALBERT demande si cet exemple fait l'objet d'un « cas d'école » à présenter pour valoriser les aménagements.

M. VOIX répond que non, pas pour l'instant. Certains élus locaux sont encore un peu réticents avec ce type de solution mais l'évolution du site dans le temps permettra d'en montrer l'intérêt.

4.3/ La restauration de la continuité écologique sur l'axe Charente

M.GRACIA présente un diaporama.

Le Département de la Charente aménage 12 sites sur le tronçon présenté, du Port du Lys jusqu'à Châteauneuf sur Charente. 8 sites ont actuellement été aménagés. Le détail des

aménagements sont présentés de Crouin à Gondeville. Sur les 3 années 2017 à 2019 le coût des travaux restant à réaliser est de 1 531 000€, le total déjà réalisé étant de 3 262 000€.

☞ M. HORTOLAN précise que sur le bras du camping (site de Jarnac) de nombreuses anguilles (jeunes stades) avaient été retrouvées ainsi que des juvéniles de lamproies marines. Sur le bras de Mérienne, avec un abaissement de la ligne d'eau en amont de l'ouvrage effacé, des zones potentielles de reproductions pour les lamproies ont été observées.

☞ Mme OLLIVIER demande si des suivis spécifiques sur les poissons sont réalisés par ouvrage pour voir l'effet sur la libre circulation.

M. ALBERT répond que cela n'est pas fait spécifiquement par ouvrage. Un suivi global est fait sur l'axe avec, par exemple, pour les aloses et les lamproies marines une observation en pied d'ouvrages pour voir s'il y a des points de blocage. A ce jour et suite aux aménagements, de nombreux points de blocage constatés entre 2009 et 2011 ne sont plus visibles.

5 / Questions diverses

☞ Mme DER MIKAELIAN remercie la Cellule Migrateurs de l'avoir invité car cela permet d'échanger sur des problématiques sur des bassins voisins. Elle félicite aussi la Cellule sur sa présentation des indicateurs de façon pédagogique et concise.

Mme POSTIC-PUIVIF la remercie et précise que pour cette réunion, un travail de présentation par espèce et par indicateur avait été fait sans avoir à tout présenter.

☞ Mme POSTIC-PUIVIF ajoute que cette commission de suivi devrait à nouveau se réunir à la fin du programme d'actions 2016-2020.

La Cellule Migrateurs remercie toutes les personnes présentes et lève la séance.

☺ ☺ ☺